



Conseil économique et social

Distr. générale
15 mai 2023
Français
Original : anglais

**Forum du Conseil économique et social
sur le suivi du financement du développement**
17-20 avril 2023

Rapport du forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement

I. Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention

1. Le forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement recommande au Conseil économique et social de communiquer au forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices du Conseil les conclusions et recommandations suivantes arrêtées sur le plan intergouvernemental :

Suivi et examen des résultats du financement du développement et des moyens de réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030

1. Nous, Chefs d'État et de gouvernement, Ministres et hauts représentants, nous sommes réunis du 17 au 20 avril 2023 à l'occasion du huitième forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement.

2. Nous exprimons notre vive inquiétude face aux chocs récents qui menacent d'inverser ou de retarder davantage les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable d'ici à 2030, en particulier pour les pays en développement, notamment les plus pauvres et les plus vulnérables. Nous réaffirmons notre détermination à continuer d'intensifier nos efforts aux fins de la mise en œuvre intégrale et rapide du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement ainsi que du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Accord de Paris¹.

¹ Adopté au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Voir [FCCC/CP/2015/10/Add.1](#), décision 1/CP.21, annexe.



3. Nous nous réunissons dans un contexte très difficile, caractérisé par la divergence persistante des perspectives de développement durable au niveau mondial. L'accentuation des pressions sur les secteurs de l'alimentation, de l'énergie et des finances, l'inflation élevée, la hausse des taux d'intérêt mondiaux, le resserrement des conditions financières, la lourde charge d'endettement, les perturbations des chaînes d'approvisionnement, les tensions et conflits géopolitiques ainsi que les effets négatifs des changements climatiques, de la perte de biodiversité et des fractures numériques ont exacerbé les difficultés rencontrées par de nombreux pays, déjà confrontés à la nécessité d'assurer le relèvement après la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et de lutter contre l'aggravation de la faim, de la malnutrition, de la pauvreté et de l'inégalité. Les perspectives macroéconomiques mondiales restent très incertaines et particulièrement sombres pour de nombreux pays parmi les plus pauvres et les plus vulnérables, qui font face à des charges au titre du service de la dette de plus en plus lourdes et à de strictes contraintes budgétaires. Si rien n'est fait, la fracture financière se traduira par une fracture pérenne en matière de développement durable.

4. Face aux crises mondiales multiples et interdépendantes, nous devons nous montrer à la hauteur des enjeux et embrasser le changement en prenant des mesures immédiates pour intensifier les efforts aux fins de la mise en œuvre du Programme 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba, notamment grâce à la coopération pour le développement, des investissements dans les objectifs de développement durable, la réforme de l'architecture financière internationale, le renforcement de la coopération en matière de politiques macroéconomiques et des actions visant à accélérer le développement durable, en particulier pour soutenir les pays en développement. Nous saluons les efforts déployés par le Secrétaire général pour combler le déficit de financement des objectifs de développement durable et appelons à poursuivre les discussions sur la proposition de relance de ces objectifs en temps opportun au sein du système des Nations Unies afin de s'attaquer au coût élevé de la dette et aux risques grandissants de surendettement, d'augmenter massivement les financements à long terme abordables pour le développement et d'octroyer plus largement des financements pour imprévus aux pays qui en ont besoin.

Questions transversales

5. Nous réaffirmons qu'il importe de garantir à tous les pays un accès plus large et équitable aux vaccins contre la COVID-19, aux dispositifs de diagnostic, aux produits thérapeutiques et aux autres outils de santé. Nous nous engageons également à accompagner l'action que mènent les pays en développement pour faire face aux besoins de leur population en matière de vaccination, améliorer leurs systèmes de santé et leurs infrastructures sanitaires et renforcer la prévention, la préparation et la riposte face aux pandémies, afin de parvenir à une couverture sanitaire universelle, notamment grâce à des politiques efficaces de financement de la santé et à des efforts de coopération internationale dans le domaine sanitaire.

6. Conscient du rôle joué par la vaccination à grande échelle contre la COVID-19, qui, en tant que bien public mondial dans le domaine de la santé, contribue à réduire la transmission et à prévenir les maladies graves et les décès et, ainsi, à mettre fin à la pandémie, nous encourageons les discussions en cours à l'Organisation mondiale du commerce sur la façon dont le système commercial multilatéral fondé sur des règles peut contribuer à améliorer l'équité dans la distribution de vaccins.

7. Nous saluons les résultats de la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de la quatrième Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris qui s'est tenue à Charm el-Cheikh (Égypte), notamment la décision² concernant de nouveaux mécanismes de financement pour indemniser les pertes et préjudices associés aux effets négatifs des changements climatiques.

8. Nous soulignons qu'il importe de protéger, de préserver et de restaurer la nature et les écosystèmes terrestres et marins, ainsi que d'accroître les financements en faveur de la biodiversité, toutes sources confondues, y compris les sources publiques et privées. Nous sommes conscients de l'importance de la première partie de la quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique et attendons avec intérêt la mise en œuvre en temps voulu des décisions prises lors de la deuxième partie de cette réunion, en particulier le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et l'établissement du fonds pour le Cadre mondial de la biodiversité.

9. Nous considérons qu'il est urgent de soutenir tout particulièrement les personnes vulnérables ou en situation de vulnérabilité, notamment les femmes et les filles, les jeunes, les personnes en situation de handicap, les personnes âgées, les membres des peuples autochtones, les membres des communautés locales, les réfugiés, les personnes déplacées et les migrants, de protéger les droits humains pour toutes et tous et de faire en sorte qu'aucun pays ne soit oublié et que nul ne soit laissé de côté.

10. Nous réaffirmons notre détermination à intensifier massivement notre action pour parvenir à l'égalité des genres et à l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles ainsi que la nécessité de prendre en compte les préoccupations concernant l'égalité des genres, notamment par le biais de mesures et d'investissements ciblés, dans l'élaboration et la mise en œuvre de toutes les politiques financières, économiques, environnementales et sociales. Nous réaffirmons aussi qu'il est impératif de valoriser la part disproportionnée de soins et de travail domestique, rémunérés ou non, assumée par les femmes et les filles, et d'adopter des mesures visant à réduire et à redistribuer ce travail.

11. Nous réaffirmons notre détermination à renforcer les systèmes de protection sociale de façon à réduire les inégalités, à éliminer la pauvreté, à renforcer la résilience face aux chocs et aux changements climatiques, à réduire les risques de catastrophe, à soutenir des transitions justes et inclusives et à promouvoir une croissance juste, équitable, inclusive et durable. Nous réaffirmons également notre détermination à augmenter les investissements dans les socles de protection sociale, en pourcentage des budgets nationaux, et à élargir la protection sociale à toutes et à tous, en particulier en tenant compte des enfants et des questions de genre ainsi que des travailleurs des secteurs informels et émergents de l'économie et de celles et ceux qui ont l'intention de réintégrer le marché du travail. Nous prenons note avec satisfaction de l'Accélérateur mondial pour l'emploi et la protection sociale à l'appui d'une transition juste et encourageons les États Membres à envisager de soutenir sa mise en œuvre.

12. Nous prenons acte du Sommet sur la transformation de l'éducation organisé par l'Organisation des Nations Unies en 2022 et appelons les États Membres à continuer d'accroître les investissements dans une éducation de

² Voir [FCCC/CP/2022/10/Add.1](#), décision 2/CP.27 et [FCCC/PA/CMA/2022/10/1dd.1](#), décision 2/CMA.4.

qualité inclusive et équitable, y compris l'éducation de la petite enfance, les programmes ou initiatives d'alphabétisation des jeunes et des adultes, l'éducation numérique, l'amélioration des compétences et l'apprentissage tout au long de la vie.

13. Nous reconnaissons que le développement inclusif et durable des secteurs d'activité et des entreprises, y compris les microentreprises et les petites et moyennes entreprises, le développement d'infrastructures durables et le développement numérique peuvent jouer un rôle crucial dans la réalisation d'autres objectifs de développement majeurs, en fonction des besoins et des circonstances nationales. Nous sommes résolus à accroître les investissements publics et privés en faveur d'un développement industriel inclusif et durable, tout en veillant à ce que les politiques de développement industriel et les investissements contribuent à réduire les risques de catastrophe et à améliorer la résilience. Nous réitérons l'importance de la coopération internationale dans ce contexte. Nous réaffirmons qu'il importe de ménager aux pays en développement une marge de manœuvre suffisante pour mettre en œuvre une nouvelle génération de politiques industrielles durables et inclusives.

14. Nous réaffirmons la nécessité de promouvoir des infrastructures de qualité, fiables, durables et résilientes, en particulier dans les pays en développement, de manière à générer le plus d'avantages sociaux, économiques et environnementaux possibles. À cet égard, nous continuerons également de chercher des moyens novateurs de coordonner, d'augmenter et de distribuer les fonds publics et privés et l'assistance technique.

15. Nous nous engageons à appuyer des cadres de financement nationaux intégrés, alignés sur les stratégies nationales de développement durable aux fins de la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action d'Addis-Abeba et nous sommes conscients de l'intérêt présenté par ces cadres pour contribuer à une plus grande coordination entre tous les acteurs impliqués au niveau des pays.

16. Nous soulignons combien il importe de faire face aux problèmes et besoins divers des pays en situation particulière, notamment les pays africains, les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement et les pays en proie à des conflits ou sortant de conflits, ainsi qu'aux défis spécifiques auxquels sont confrontés les pays à revenu intermédiaire.

17. Nous prenons note des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 et des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de SAMOA) et appelons la communauté internationale à saisir l'occasion de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral et de la quatrième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement pour recenser les défis nouveaux et émergents et les moyens d'y faire face ainsi que les possibilités de développement durable des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement, respectivement. Nous espérons que le Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2022-2031 sera mis en œuvre dans les délais impartis.

Ressources publiques nationales

18. Nous constatons que la croissance économique, portée par un environnement favorable à tous les niveaux, est la source première des

ressources intérieures. Pour atteindre nos objectifs, il faut des politiques sociales, environnementales et économiques judicieuses, notamment des politiques budgétaires anticycliques, une marge de manœuvre budgétaire suffisante, une bonne gouvernance à tous les niveaux et des institutions démocratiques et transparentes qui répondent aux besoins des populations.

19. Nous prenons de nouveau l'engagement de renforcer les capacités de l'administration fiscale au moyen de systèmes fiscaux modernisés, transparents et progressifs, de politiques fiscales mieux conçues et d'un recouvrement plus efficace des impôts et nous demandons à la communauté internationale d'accroître son soutien au renforcement des capacités technologiques, institutionnelles et humaines des pays et d'étudier la numérisation comme moyen d'optimiser l'efficacité des systèmes fiscaux. Nous sommes conscients que le renforcement de la gestion des finances publiques et de l'exécution du budget peut aider à tirer le meilleur parti des dépenses publiques. Nous nous engageons de nouveau à utiliser les régimes fiscaux pour réduire les inégalités et faire en sorte qu'ils servent les objectifs de développement durable. Nous prenons note du travail accompli dans le cadre de l'Initiative fiscale d'Addis-Abeba, laquelle a pour objet d'encourager l'action collective visant à renforcer l'aptitude des pays en développement à combler les lacunes qui ont été décelées en matière de financement du développement.

20. Nous attendons avec intérêt le début des discussions intergouvernementales devant se tenir au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, sur les moyens de renforcer le caractère inclusif et l'efficacité de la coopération fiscale internationale par l'évaluation d'options supplémentaires, y compris la possibilité d'élaborer un cadre ou un instrument de coopération fiscale internationale dans le cadre d'un processus intergouvernemental de l'Organisation, compte étant pleinement tenu des accords internationaux et multilatéraux existants. À cet égard, nous attendons également avec intérêt les conclusions du rapport du Secrétaire général.

21. Nous prenons note des travaux du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale. Nous prenons note également de l'action menée au titre du Cadre inclusif sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et du Groupe des Vingt.

22. Nous encourageons le renforcement et la mise en œuvre de processus de planification et de budgétisation tenant compte des questions de genre ainsi que la mise au point de méthodes et d'outils de suivi et d'évaluation des investissements visant à obtenir de nouveaux résultats en matière d'égalité des genres, ou à améliorer ceux qui existent, et nous réaffirmons l'importance de la collecte, de l'analyse et de la diffusion de données ventilées par sexe afin de contribuer à l'élaboration et au renforcement de politiques et de programmes publics fondés sur des éléments factuels.

23. Nous prenons note également des progrès accomplis sur le plan international dans l'application de la Norme d'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers en matière fiscale, qui est conforme à une norme commune de déclaration élaborée par l'OCDE et que 121 membres se sont déjà engagés à appliquer d'ici à 2024, ainsi que du rôle que jouent les 166 membres du Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales, qui permet de coopérer sur un pied d'égalité.

24. Nous soulignons l'importance des instruments et mécanismes internationaux de transparence fiscale et financière, en insistant sur le fait que

de nombreux pays en développement ne bénéficient toujours pas de la coopération fiscale internationale et des instruments d'échange d'informations fiscales. Nous appelons à l'adoption rapide d'outils à même d'aider tous les pays à prévenir et à combattre les flux financiers illicites.

25. Nous réitérons notre engagement en faveur de la prévention et de la lutte contre les flux financiers illicites ainsi que du renforcement de la coopération internationale et des bonnes pratiques en matière de restitution et de recouvrement des avoirs. Nous réaffirmons notre volonté de nous attacher à éliminer les paradis fiscaux qui incitent à transférer à l'étranger les avoirs volés et favorisent les flux financiers illicites. Nous donnerons suite aux engagements que nous avons pris en ce qui concerne la lutte contre la corruption, les pots-de-vin et le blanchiment d'argent sous toutes leurs formes et la prévention de ces activités, engagements qui sont inscrits dans l'architecture internationale existante, notamment ceux découlant de la Convention des Nations Unies contre la corruption et de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée.

Entreprises et financements privés nationaux et internationaux

26. Nous soulignons qu'il importe de développer des secteurs privés nationaux dynamiques pour atteindre les objectifs de développement durable de manière pérenne et équitable en créant et en renforçant un environnement favorable à l'activité d'entreprise.

27. Nous réaffirmons la nécessité de renforcer la coopération internationale afin d'explorer l'ensemble des instruments d'action permettant de surmonter les obstacles à l'investissement privé en faveur du développement durable. Nous prendrons des mesures pour garantir et améliorer l'accès des microentreprises et des petites et moyennes entreprises au financement, y compris au financement du commerce, et pour accroître leur participation au commerce et à l'investissement internationaux ainsi qu'à l'économie numérique.

28. Nous soulignons qu'une assistance technique et un appui au renforcement des capacités sont nécessaires à la promotion de l'investissement et à la mise en place de filières de projets et de projets pouvant être financés. Nous sommes conscients du rôle majeur que le système des Nations Unies pour le développement, la Banque mondiale et différentes institutions multilatérales jouent, en s'appuyant sur les initiatives existantes, pour combler les lacunes en matière de capacités et de financement des investissements dans des infrastructures pérennes, en particulier dans les pays en développement. Nous appelons le système des Nations Unies à promouvoir des solutions innovantes pour débloquer les investissements dans les objectifs de développement durable, comme le Salon de l'investissement dans les objectifs de développement durable, le Partenariat d'action sur les feuilles de route relatives à la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable et le Pacte mondial des Nations Unies.

29. Nous prenons note du rôle des partenariats multipartites pour favoriser l'investissement stratégique à long terme dans les objectifs de développement durable, y compris par le biais de financements innovants associant les secteurs public et privé. À cet égard, nous saluons le recours accru à des obligations liées aux objectifs de développement durable et en mesurons l'importance.

30. Nous encourageons l'Alliance mondiale des investisseurs pour le développement durable, convoquée par le Secrétaire général, à redoubler d'efforts pour faciliter l'augmentation des financements et des investissements

privés en faveur du développement durable grâce à des orientations, des produits et des instruments concrets.

31. Nous reconnaissons que l'un des principaux obstacles aux investissements du secteur privé à l'appui des objectifs de développement durable dans les marchés en développement et émergents est le risque perçu et réel qui pèse sur les investissements. Nous invitons les institutions financières et bancaires internationales à continuer d'accroître la transparence et la rigueur en matière d'analyse des mécanismes de notation du risque, estimant que les cotations du risque souverain doivent reposer le plus possible sur des paramètres objectifs et transparents, ce qui peut être facilité par des données et des analyses de qualité.

32. Nous encourageons le renforcement de la communication d'informations par les entreprises sur la durabilité et la conception de cadres stratégiques et réglementaires en faveur de la finance durable, par le biais de réglementations et/ou de politiques qui établissent un lien plus étroit entre la rentabilité et la durabilité. L'élaboration de systèmes de classification et de méthodes d'évaluation de la durabilité cohérents et comparables à l'échelle mondiale, transparents et traçables, peut rendre l'investissement durable plus crédible.

33. Nous restons préoccupés par le fait que les coûts de transaction des envois de fonds demeurent bien supérieurs au niveau de 3 % fixé dans la cible 10.c du Programme 2030 et dans le Programme d'action d'Addis-Abeba, la moyenne mondiale de ces coûts s'élevant à 6,3 %. Nous nous engageons à nouveau à œuvrer à la réalisation de cet objectif. Nous constatons également avec inquiétude la poursuite de la réduction du nombre de relations entre correspondants bancaires, qui est due à un désengagement face aux risques, et par les conséquences négatives qu'a cette évolution sur les flux d'envois de fonds de faible valeur. Nous nous engageons à mettre en œuvre des moyens innovants pour tirer parti des avancées technologiques, y compris des solutions numériques, qui améliorent l'accès aux services financiers, leur utilisation et leur qualité, afin de promouvoir des envois de fonds plus rapides, plus sûrs et moins coûteux.

Coopération internationale au développement

34. Nous exhortons les partenaires de développement à accroître et à respecter leurs engagements en matière d'aide publique au développement (APD), notamment l'engagement pris par de nombreux pays développés de consacrer 0,7 % de leur revenu national brut (RNB) à l'APD et 0,15 % à 0,20 % de leur RNB à l'APD aux pays les moins avancés. Nous soulignons qu'il importe d'accorder des subventions et des financements à des conditions très favorables aux pays les moins avancés et qu'il convient d'envisager de faire de même pour d'autres pays vulnérables, tels que les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Nous savons que l'aide publique au développement et les autres formes de financement à des conditions favorables demeurent cruciales pour un certain nombre de pays à revenu intermédiaire.

35. Nous saluons et réaffirmons le rôle de la coopération internationale au développement, en particulier la coopération Nord-Sud, qui continue d'être un catalyseur essentiel du développement durable. Nous sommes conscients que la coopération Sud-Sud est un élément important de la coopération internationale au développement dans la mesure où elle complète, sans la remplacer, la coopération Nord-Sud.

36. Nous nous réjouissons des efforts qui continuent d'être faits pour améliorer la qualité, l'efficacité et l'impact de la coopération au développement

et des autres efforts consentis au niveau international en matière de financement public, notamment le respect des principes d'efficacité de la coopération au développement arrêtés d'un commun accord.

37. Nous soulignons combien il importe de prendre en compte la question de l'inclusion des femmes et des groupes vulnérables dans la formulation des plans nationaux de développement, selon que de besoin, ainsi que dans l'élaboration des stratégies de coopération pour le développement des pays en développement et de leurs partenaires, compte tenu des priorités et des circonstances nationales des pays bénéficiaires.

38. Nous insistons sur la nécessité de veiller à ce que les ressources concessionnelles nécessaires répondent aux risques actuels ainsi qu'aux besoins de développement à long terme et ciblent les plus vulnérables.

39. Nous considérons que les aides nationales et internationales aux secteurs sociaux, notamment la santé, l'éducation, la protection sociale et l'emploi des jeunes ainsi que l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes et des filles doivent être maintenues après la pandémie, compte tenu de leur importance pour le renforcement de la résilience et la préparation aux crises futures.

40. Nous soutenons les efforts de réforme des banques multilatérales de développement et encourageons le dialogue entre ces banques et les autres institutions financières. Nous prenons note de la feuille de route de la Banque mondiale visant à faire évoluer sa mission, son approche opérationnelle et sa capacité financière dans le cadre de son modèle d'engagement par pays et invitons les autres banques multilatérales de développement à rendre compte des efforts qu'elles déploient pour relever des défis similaires.

41. Nous exhortons les banques multilatérales de développement à proposer des actions visant à mobiliser et à fournir des financements supplémentaires dans le cadre de leurs mandats afin d'aider les pays en développement à atteindre les objectifs de développement durable et à fournir des financements de l'ampleur nécessaire pour les biens publics mondiaux, y compris par le biais d'investissements dans le développement durable et dans les infrastructures. Nous reconnaissons le rôle que jouent ces banques en tant que catalyseurs de l'investissement privé.

42. Nous continuons à soutenir l'examen indépendant des cadres d'adéquation des fonds propres et des efforts d'optimisation des bilans des banques multilatérales de développement, demandé par le G20, et nous encourageons ces banques à redoubler d'efforts pour examiner et proposer des options de mise en œuvre des recommandations dans leur propre cadre de gouvernance, tout en préservant leur viabilité financière à long terme, leur bonne note de crédit et leur statut de créancier privilégié.

43. Nous appelons de nos vœux une approche du financement mixte qui mette davantage l'accent sur l'incidence sur le développement que sur l'importance du seul effet de levier, notamment en recherchant en priorité des moyens d'améliorer les partenariats avec le secteur privé.

44. Nous demandons instamment que des efforts plus soutenus soient faits pour utiliser l'APD de manière catalytique afin de stimuler l'expansion d'autres sources de financement, conformément au Programme d'action d'Addis-Abeba.

45. Nous engageons à nouveau les États Membres à poursuivre les discussions, en consultation avec les parties concernées, notamment les institutions financières internationales, les banques multilatérales de

développement et les commissions régionales et eu égard aux initiatives existantes, au sujet des méthodes d'évaluation des progrès en matière de développement durable qui peuvent venir en complément, voire aller au-delà, de la mesure du produit intérieur brut, afin d'avoir une optique plus inclusive de la coopération internationale.

46. Nous saluons les progrès accomplis jusqu'ici par le Groupe de haut niveau sur l'élaboration d'un indice de vulnérabilité multidimensionnelle concernant les petits États insulaires en développement, nous prenons note avec satisfaction de son rapport intérimaire et attendons avec intérêt l'achèvement de ces travaux et nous engageons la communauté internationale à envisager de faire de la vulnérabilité multidimensionnelle, mesurée par un indice spécifique, un critère d'accès au financement à des conditions favorables.

47. Nous nous félicitons en outre de l'état des lieux que doit dresser le Secrétaire général pour permettre de se faire une idée détaillée de l'appui offert aux pays à revenu intermédiaire et envisager l'élaboration d'un plan d'action complet faisant intervenir s'il y a lieu l'ensemble du système, afin de mieux prendre en compte la nature multidimensionnelle du développement durable et de faciliter la coopération au service du développement durable et un appui concerté et global aux pays à revenu intermédiaire adapté aux problèmes spécifiques et aux besoins divers de ces pays.

48. Nous rappelons l'adoption par la Commission de statistique de l'indicateur 17.3.1 au titre de la cible 3 de l'objectif de développement durable n° 17 (Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement). Nous continuerons de tenir des discussions ouvertes, inclusives et transparentes sur la modernisation des méthodes de mesure de l'APD et sur la nouvelle mesure du « soutien officiel total au développement durable » et affirmons qu'une telle mesure ne saurait avoir pour effet un relâchement des engagements déjà pris.

49. Nous accueillons favorablement l'établissement d'un premier cadre conceptuel concernant la mesure de la coopération Sud-Sud, qui marque un progrès décisif dans l'évaluation de ce type de coopération, ainsi que le rôle joué par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), organisme coresponsable des travaux relatifs au cadre, en particulier dans les activités de renforcement des capacités, pilotées par les pays du Sud et reposant sur des mécanismes dirigés par ces pays, et nous soulignons combien il importe d'explorer les options possibles pour mesurer la coopération triangulaire.

50. Nous prenons note des difficultés rencontrées par les pays en développement reclassés dans une catégorie de pays à plus haut revenu et qui risquent de ce fait de ne plus avoir accès à des financements à des conditions favorables, en particulier ceux d'entre eux qui sont très vulnérables face aux chocs et autres catastrophes.

51. Nous demandons au Comité de la politique de développement de prendre dûment en considération les défis, les vulnérabilités et les besoins de développement spécifiques des pays en voie de reclassement et de les aider à formuler et à mettre en œuvre leurs stratégies nationales de transition. Nous invitons les pays les moins avancés et les partenaires de développement à intégrer des stratégies de reclassement et de transition sans heurt dans leurs stratégies nationales de développement et dans leurs stratégies d'assistance, selon qu'il conviendra, y compris des activités de renforcement des capacités et d'assistance technique visant à diversifier les sources de financement.

52. Nous invitons la communauté internationale et toutes les parties prenantes, sans préjudice des mesures d'aide en cours, à coopérer et à mobiliser des ressources et des compétences, notamment au moyen d'une assistance financière et en nature, ainsi que d'une aide directe aux pays d'accueil, aux populations réfugiées et aux pays d'origine des réfugiés, afin de renforcer les capacités et de réduire la lourde charge supportée par les pays et les communautés qui accueillent des réfugiés et des personnes déplacées, en accord avec les buts et principes de la Charte des Nations Unies, tout en respectant pleinement les principes fondamentaux d'humanité, d'indépendance, de neutralité et d'impartialité de l'action humanitaire.

Le commerce international comme moteur du développement

53. Nous nous engageons de nouveau fermement à promouvoir un système commercial multilatéral régi par des règles, non discriminatoire, ouvert, juste, inclusif, équitable et transparent, au centre duquel se trouverait l'Organisation mondiale du commerce (WTO), ainsi qu'une véritable libéralisation des échanges.

54. Nous soulignons que le système commercial multilatéral doit contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable et offrir aux pays une marge de manœuvre décisionnelle suffisante pour leur permettre d'atteindre les objectifs qu'ils se sont fixés en matière de développement, d'élimination de la pauvreté et de développement durable, conformément aux règlements internationaux applicables et aux engagements qu'ils ont pris, et favoriser une croissance portée par les exportations dans les pays en développement, notamment en offrant à ces derniers un accès préférentiel au commerce, en leur accordant un traitement spécial et différencié qui réponde à leurs besoins respectifs en matière de développement et en éliminant les barrières commerciales qui ne sont pas conformes aux accords de l'OMC.

55. Nous nous félicitons de la détermination dont font preuve les membres de l'OMC pour œuvrer à la réforme nécessaire de l'organisation afin d'en améliorer toutes les fonctions et de relever efficacement les défis en matière de commerce mondial.

56. Nous appelons de nouveau à assurer le fonctionnement normal des marchés libres, la connectivité des chaînes d'approvisionnement mondiales et les déplacements transfrontaliers à des fins essentielles. Nous renforcerons la durabilité et la résilience des chaînes d'approvisionnement qui favorisent l'intégration durable des pays en développement.

57. Nous continuerons à participer au dialogue multilatéral sur les règles et les accords multilatéraux en matière d'investissement, de commerce et de technologie afin de garantir des conditions de concurrence équitables.

58. Nous nous félicitons que les membres de l'OMC aient décidé d'exempter les achats de denrées alimentaires effectués par le Programme alimentaire mondial à des fins humanitaires des restrictions à l'exportation, ce qui contribuera à lutter contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition croissantes. Nous réaffirmons que la stabilité des flux commerciaux est essentielle pour remédier d'urgence aux multiples crises mondiales que traversent les pays en développement, notamment en matière d'alimentation, d'énergie et de finances, et pour améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition dans ces pays.

59. Nous appelons la communauté internationale à soutenir les efforts des pays en développement tributaires des produits de base et à favoriser la coopération

avec eux afin de s'attaquer aux facteurs qui créent des obstacles structurels au commerce international et entravent la diversification.

60. Nous reconnaissons le rôle important joué par les banques multilatérales de développement et les institutions de financement du développement dans le financement du commerce et nous rechercherons des moyens de tirer parti du financement numérique pour aider à réduire le déficit de financement du commerce.

Dettes et viabilité de la dette

61. Nous reconnaissons l'importance des difficultés et vulnérabilités nouvelles et émergentes concernant la viabilité de la dette extérieure des pays en développement. Nous notons avec inquiétude qu'environ 60 % des pays les moins avancés et d'autres pays à faible revenu sont désormais considérés comme présentant un risque élevé de surendettement ou comme étant déjà surendettés, et qu'environ un tiers des pays à revenu intermédiaire continuent d'être exposés à un risque élevé. Nous sommes également préoccupés par le fait que les coûts financiers sont en hausse dans les pays les plus pauvres et restent élevés dans les petits États insulaires en développement, alors que ces pays sont déjà confrontés à des taux d'intérêt plus élevés, à une reprise plus lente, à la dégradation de leur note de crédit et à la diminution persistante de leurs recettes. Le renforcement de la coordination multilatérale entre tous les créanciers est nécessaire pour faire face à la détérioration de la situation de la dette et faciliter un traitement coordonné de la dette des pays en difficulté au cas par cas.

62. Nous soulignons qu'il est urgent de finaliser le traitement de la dette des pays qui en ont fait la demande au titre du Cadre commun pour le traitement de la dette au-delà de l'Initiative de suspension du service de la dette, de manière prévisible, opportune, ordonnée et coordonnée. Nous encourageons le Groupe des Vingt à élaborer une note sur la situation de la dette mondiale de manière équitable et exhaustive et à demander que soient établis un examen et une évaluation indépendants des initiatives passées et existantes en matière de dette, afin de proposer des améliorations et d'autres solutions.

63. Nous appelons à l'amélioration des mécanismes internationaux d'allègement de la dette pour soutenir la révision de la dette, les suspensions de paiement de la dette et la restructuration de la dette, le cas échéant, avec un élargissement du soutien et de l'éligibilité à tous les pays vulnérables qui en ont besoin. Nous reconnaissons la nécessité d'envisager un outil concret pour inciter, encourager ou imposer la participation des créanciers privés aux opérations de traitement de la dette aux côtés du secteur officiel afin de garantir un traitement comparable des créanciers.

64. Nous reconnaissons la nécessité de trouver des solutions aux vulnérabilités liées à la dette dans l'immédiat et à la viabilité de la dette à long terme, en tenant dûment compte des vulnérabilités multidimensionnelles. Nous nous félicitons des consultations futures sur les utilisations potentielles d'un indice de vulnérabilité multidimensionnelle pour les petits États insulaires en développement, notamment en ce qui concerne la viabilité de la dette.

65. Nous appelons à redoubler d'efforts pour favoriser la viabilité de la dette, notamment en renforçant le partage d'informations et la transparence entre tous les créanciers et emprunteurs, tout en respectant les informations commercialement sensibles, afin de veiller à ce que les évaluations de la viabilité de la dette soient fondées sur des données complètes, objectives et fiables, et en intensifiant l'assistance technique dans le domaine de la gestion

de la dette. Nous reconnaissons que la transparence de la dette permet une gestion plus efficace de celle-ci par les débiteurs et une meilleure gestion des risques par les créanciers. Nous rappelons que débiteurs et créanciers doivent œuvrer de concert pour prévenir et régler les situations d'endettement insoutenable.

66. Nous reconnaissons que les obligations souveraines indexées pourraient renforcer la résilience des emprunteurs et nous encourageons à envisager leur utilisation le cas échéant, afin de donner une marge de manœuvre aux pays frappés par des chocs. Nous saluons l'élaboration de clauses de suspension de la dette en cas de catastrophes naturelles d'origine climatique et nous notons également que des clauses prenant en compte d'autres chocs externes pourraient également être élaborées.

67. Nous notons que les pays peuvent, en dernier recours, tenter de négocier avec leurs créanciers, au cas par cas et dans le cadre des dispositifs existants, des moratoires sur leur dette afin d'atténuer les répercussions d'une crise de la dette et de stabiliser leur situation macroéconomique.

68. Nous appelons au développement des conversions de créances pour financer la réalisation des objectifs de développement durable, y compris les conversions de créances pour financer l'action climatique et la protection de la nature et les conversions de créances contre des mesures de dette pour la sécurité alimentaire, le cas échéant, tout en reconnaissant que les conversions de créances ne peuvent pas remplacer des traitements plus larges de la dette dans des situations d'endettement insoutenables, afin de permettre aux pays en développement d'utiliser les sommes qu'ils consacrent au service de la dette pour des investissements dans le développement durable.

69. Nous prenons note de la Table ronde mondiale sur la dette souveraine mise en place par le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale pour compléter d'autres initiatives en cours entre les principales parties prenantes pour faire face au problème de la dette et nous appelons la communauté internationale à renforcer les dialogues et les mécanismes inclusifs et transparents sur la dette souveraine.

70. Nous prenons note des discussions qui ont eu lieu sur la politique de majoration de taux du FMI.

Règlement des problèmes systémiques

71. Nous invitons les États Membres à étudier les moyens d'utiliser efficacement les droits de tirage spéciaux (DTS), notamment en encourageant l'acheminement volontaire plus rapide des DTS vers les pays qui en ont le plus besoin, y compris par l'intermédiaire des banques multilatérales de développement et du Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance et du Fonds fiduciaire pour la résilience et la durabilité du Fonds monétaire international, tout en respectant les cadres juridiques pertinents et en préservant le caractère d'actif de réserve des DTS.

72. Nous appelons à l'expansion des mécanismes régionaux visant à accroître les liquidités dans les situations de crise, notamment en renforçant les accords de financement régionaux.

73. Nous appelons les régulateurs et les banques centrales à envisager, lorsque cela est étayé par des preuves scientifiques solides, à intégrer les changements climatiques et d'autres facteurs environnementaux de manière cohérente dans leurs cadres macroprudentiels de stabilité financière, leurs réglementations

financières et les opérations des banques centrales, conformément aux mandats existants.

74. Nous notons que les notations de crédit jouent un rôle important sur les marchés internationaux de capitaux, car elles renseignent les créanciers sur le risque de défaillance relatif d'un débiteur. Il importe que les agences de notation veillent à ce que leurs notes soient objectives, indépendantes, fondées sur des informations exactes et établies à l'aide de méthodes d'analyse solides. Nous réaffirmons qu'il convient de moins s'en remettre de façon systématique aux notations de crédit faites par des agences de notation, notamment en matière de réglementation, et de promouvoir dans ce domaine une concurrence accrue et des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts, et notons que les États Membres peuvent envisager la possibilité de créer des agences de notation publiques.

75. Nous estimons qu'il importe que toutes les institutions financières internationales et les banques multilatérales de développement demeurent suffisamment dotées en ressources, et réaffirmons combien il importe de poursuivre la réforme de leur gouvernance compte tenu de l'évolution de l'économie mondiale. Nous soutenons également cette réforme, qui est essentielle pour les investissements à grande échelle liés aux objectifs de développement durable, afin de mieux relever les défis mondiaux et d'accroître la mobilisation du secteur privé.

76. Nous réitérons notre engagement à renforcer la résilience à long terme de l'architecture financière internationale, notamment en encourageant les flux de capitaux durables et en développant les marchés de capitaux en monnaie locale.

Science, technologie, innovation et renforcement des capacités

77. Nous nous engageons à créer des environnements nationaux et internationaux propices au développement des capacités technologiques et à la promotion d'un changement structurel inclusif. Nous reconnaissons l'importance de la production de connaissances scientifiques de haute qualité et du développement des capacités institutionnelles dans tous les pays afin de favoriser des mesures de la réduction de la pauvreté et du développement durable fondées sur des données probantes.

78. Nous saluons le rôle de l'innovation et de la technologie financières dans le renforcement de l'inclusion financière, soulignant notamment la nécessité d'assurer l'accessibilité, l'utilisation et la qualité des services financiers pour les personnes et les microentreprises et les petites et moyennes entreprises, tout en reconnaissant qu'il convient de remédier aux contraintes qui y sont associées et qui touchent en particulier les femmes et les microentreprises et les petites et moyennes entreprises qu'elles dirigent.

79. Nous notons que l'évolution rapide de la technologie financière numérique, que la pandémie de COVID-19 a encore accélérée, a transformé la prestation de services financiers et créé un nouvel écosystème d'actifs numériques. Nous estimons qu'il y a lieu de suivre attentivement les progrès faits à cet égard aux niveaux national et mondial, de revoir et d'actualiser les cadres réglementaires chaque fois que nécessaire et de faire en sorte que les secteurs et les pays coopèrent afin de faciliter la mise en place d'environnements propices tenant dûment compte des possibilités et des risques afin de présenter une vision plus équilibrée des innovations financières numériques, tout en continuant de favoriser la concurrence et l'innovation au sein du système financier. Nous prions les entités des Nations Unies de continuer à soutenir les

pays en développement par des activités de partage des connaissances, de transfert de technologie selon des modalités arrêtées d'un commun accord et de renforcement des capacités afin qu'ils tirent mieux parti des possibilités, sachent mieux faire face aux défis et comprennent mieux les implications des technologies financières numériques émergentes.

80. Nous redoublerons d'efforts pour fournir un accès universel, significatif et abordable à l'internet d'ici à 2030, en particulier dans tous les pays en développement, et nous appelons toutes les parties prenantes, y compris la communauté internationale, à soutenir de nouvelles actions, notamment en investissant dans l'infrastructure numérique, la formation aux compétences numériques et l'alphabétisation numérique ainsi qu'en renforçant les capacités en matière de réformes réglementaires et de politiques ciblées.

81. Nous réitérons la nécessité d'accélérer le transfert de technologies respectueuses de l'environnement à des conditions favorables, y compris à des conditions concessionnelles et préférentielles, arrêtées d'un commun accord. Nous insistons sur la nécessité d'assurer un financement volontaire adéquat et suffisant au Mécanisme de facilitation des technologies et à la Banque de technologies pour les pays les moins avancés si l'on veut atteindre les objectifs fixés dans le Programme d'action d'Addis-Abeba et le Programme 2030.

82. Nous reconnaissons que des partenariats bilatéraux, multilatéraux et multipartites solides sont essentiels pour améliorer l'écosystème de la science, de la technologie et de l'innovation et nous nous engageons à travailler en collaboration avec l'industrie, la finance, le monde universitaire et la société civile pour stimuler l'innovation qui permettra d'identifier des solutions aux enjeux urgents du développement.

Données, contrôle et suivi

83. Nous appelons la communauté internationale à augmenter les financements destinés aux données et aux statistiques et les parties prenantes à collaborer pour combler les lacunes en matière de données sur les objectifs de développement durable. Nous continuerons de redoubler d'efforts pour recueillir, analyser et diffuser des données pertinentes et fiables, ventilées par sexe, âge, handicap et autres caractéristiques utiles dans le contexte des pays, afin d'améliorer le contrôle et l'élaboration des politiques en vue de la réalisation du Programme 2030.

84. Nous prenons note des travaux menés par le groupe restreint du Comité de haut niveau sur les programmes en ce qui concerne les indicateurs complémentaires au PIB et appelons de nouveau à participer aux discussions intergouvernementales se tenant à l'ONU, en consultation avec les parties prenantes, y compris la Commission de statistique, étant donné qu'une participation en temps utile et aussi large que possible est nécessaire pour faire avancer les travaux sur ces indicateurs.

85. Nous prenons note du *Rapport 2023 sur le financement du développement durable* du Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement et demandons au Groupe de publier une version préliminaire non éditée de son rapport 2024, au plus tard à la fin du mois de février 2024. Nous prenons également note de la convocation de la septième retraite du Groupe des Amis de Monterrey.

86. Nous demandons au Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement de présenter dans son prochain rapport une évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Consensus de

Monterrey de la Conférence internationale sur le financement du développement, de la Déclaration de Doha sur le financement du développement et du Programme d'action d'Addis-Abeba, en recensant les obstacles et les contraintes rencontrés dans la réalisation des buts et objectifs convenus, afin d'alimenter un dialogue informel ouvert à tous sur toutes les questions liées à une éventuelle quatrième conférence internationale sur le financement du développement.

87. L'Organisation des Nations Unies et le forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement ont un rôle essentiel à jouer, en coordination avec tous les acteurs concernés, dans l'émergence du consensus international de l'ampleur requise pour faire face aux problèmes extraordinaires qui se posent.

88. Nous reconnaissons que 2023 représente une année clé dans le suivi et l'examen du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba, qui nous permettra de faire le point sur les progrès accomplis et de monter d'un cran les ambitions et les actions. Nous attendons avec intérêt le forum politique de haut niveau sur le développement durable convoqué sous les auspices du Conseil économique et social, le sommet sur les objectifs de développement durable³ et le dialogue de haut niveau sur le financement du développement sous les auspices de l'Assemblée générale, et nous soulignons qu'il importe d'assurer la cohérence et de favoriser la complémentarité des discussions relatives au financement du développement durable.

89. Nous attendons également avec impatience le Sommet de l'avenir en 2024.

90. Nous encourageons le renforcement de la collaboration et du dialogue entre l'Organisation des Nations Unies, les institutions financières internationales et le Groupe des Vingt. À cet égard, nous prenons note de la proposition du Secrétaire général de convoquer un sommet biennal pour promouvoir une économie mondiale plus durable, inclusive et résiliente. Nous tenons à souligner qu'il importe de veiller à ce que les échanges de vues consacrés aux questions macroéconomiques et financières au sein de l'Organisation des Nations Unies soient ouverts à tous.

91. Nous saluons la résolution 77/156 de l'Assemblée générale et attendons avec intérêt les délibérations sur la convocation d'une quatrième conférence internationale sur le financement du développement en 2025, ainsi que l'élaboration par l'Assemblée générale des modalités correspondantes pour cette conférence, tout en gardant à l'esprit les engagements pris lors des précédentes conférences internationales des Nations Unies sur le financement du développement.

92. Nous attendons avec impatience le rapport que le Secrétaire général doit soumettre à l'Assemblée générale, à sa soixante-dix-huitième session, pour présenter les nouveaux problèmes rencontrés et les principaux accélérateurs en matière de financement du développement, autant d'éléments qui pourraient être examinés à l'avenir dans le cadre du forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement et d'une quatrième conférence internationale sur le financement du développement.

93. Nous décidons que le neuvième forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement se tiendra du 22 au 25 avril 2024

³ Forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices de l'Assemblée générale.

et comprendra une réunion spéciale de haut niveau avec les institutions de Bretton Woods, l'OMC et la CNUCED.

II. Contexte

2. En application du paragraphe 132 de sa résolution [69/313](#) sur le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, l'Assemblée générale a mis en place un forum annuel du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement dont la participation, au niveau intergouvernemental, est universelle. Les modalités de participation à ce forum sont les mêmes que celles appliquées aux conférences internationales sur le financement du développement.

3. Dans les conclusions et recommandations arrêtées sur le plan intergouvernemental à l'issue du forum de 2022 (voir [E/FFDF/2022/3](#)), il a été décidé que les modalités appliquées au forum de 2019 le seraient au forum de 2023, lequel se tiendrait du 17 au 20 avril 2023 et comprendrait une réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). Ces modalités, présentées dans une note d'information ([E/FFDF/2016/INF/1](#)), ont été appliquées au forum de 2016 et aux forums suivants.

4. Le présent rapport expose le déroulement intégral du forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement de 2023.

5. Établi par la Présidente du Conseil économique et social, le résumé des travaux du forum sur le suivi du financement du développement de 2023, notamment de la réunion spéciale de haut niveau avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la CNUCED, sera publié dans le document [A/78/93-E/2023/90](#).

III. Suivi et examen des résultats du financement du développement et des moyens de réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030

6. Le forum a examiné le point 2 de son ordre du jour (Suivi et examen des résultats du financement du développement et des moyens de réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030) de sa 1^{re} à sa 8^e séance, du 17 au 20 avril 2023.

7. À la 2^e séance, le 17 avril, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, Li Junhua, a présenté la note du Secrétaire général sur le financement du développement durable ([E/FFDF/2023/2](#)).

A. Réunion spéciale de haut niveau avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la CNUCED

8. Le forum a examiné le point 2 a) de l'ordre du jour (Réunion spéciale de haut niveau avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la CNUCED) à sa 3^e séance, le 18 avril 2023.

Dialogue interactif avec les organes intergouvernementaux des principales parties prenantes institutionnelles

9. À sa 3^e séance, le 18 avril, le forum a tenu un dialogue interactif avec les représentantes et représentants d'organes intergouvernementaux des principales parties prenantes institutionnelles et entendu des déclarations prononcées par : la Présidente du Conseil économique et social, Lachezara Stoeva ; le Secrétaire général du Trésor public de l'Espagne et Président des membres ou suppléants du Comité monétaire et financier international du Fonds monétaire international (FMI), Carlos Cuerpo Caballero (par visioconférence) ; la Secrétaire exécutive (au nom de la présidence) du Comité du développement du Groupe de la Banque mondiale et du FMI, Mercy Miyang Tembon ; le Président du Conseil du commerce et du développement de la CNUCED, Bahtijors Hasans ; le Doyen du Conseil des administrateurs du Groupe de la Banque mondiale, Koen Davidse ; le Président du Comité de liaison du FMI, Facinet Sylla.

10. À la même séance, le forum a tenu des dialogues avec les participant(e)s sur les thèmes suivants : « La dette extérieure » et « Aider les pays en développement à faire face à l'aggravation des crises et à financer les objectifs de développement durable ». Ces dialogues ont été dirigés par la Présidente du Conseil et animés par la Directrice exécutive du Center for International Cooperation de la New York University, Sarah Cliffe.

Thème 1 : La dette extérieure

11. Les intervenants ci-après ont présenté un exposé : l'Administrateur du FMI, Jun Mizuguchi ; l'Administrateur du Groupe de la Banque mondiale, Parameswaran Iyer ; le Vice-Président du Conseil économique et social, Maurizio Massari (Italie).

12. Au cours du débat interactif qui a suivi, les représentantes et représentants de Cuba, de l'Inde, de l'Argentine, du Maroc, du Paraguay, du Tchad et de l'Indonésie ont fait des déclarations.

13. Le (la) représentant(e) du Réseau européen sur la dette et le développement, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil, a également fait une déclaration.

14. Le conseiller de l'Administrateur du FMI pour la Chine a également fait une déclaration.

Thème 2 : Aider les pays en développement à faire face à l'aggravation des crises et à financer les objectifs de développement durable

15. Les intervenant(e)s ci-après ont présenté un exposé : l'Administratrice du Groupe de la Banque mondiale, Ayanda Dlodlo ; l'Administrateur du FMI, Robert Nicholl ; le Vice-Président du Conseil, Albert Ranganai Chimbindi (Zimbabwe).

16. L'Administrateur du FMI, Mahmoud Mohieldin, a également fait une déclaration.

B. Débat général

17. Le forum a tenu son débat général au titre du point 2 b) de l'ordre du jour (Débat général) à ses 2^e, 4^e, 6^e et 8^e séances, qui se sont tenues du 17 au 20 avril 2023.

18. À la 2^e séance, le 17 avril, le forum a entendu les déclarations : du Vice-Premier Ministre et Ministre de l'économie et du développement de la Mongolie, Khurelbaatar Chimed ; du Ministre paraguayen des relations extérieures, Julio César Arriola ; du Ministre colombien des finances et du crédit public, José Antonio Ocampo ;

du Ministre seychellois des finances, du plan et du commerce, Naadir Hassan ; du Ministre rwandais des finances et de la planification économique, Uzziel Ndagijimana ; du Ministre slovène des finances, Klemen Boštjančič ; de la Ministre guinéenne du plan et de la coopération internationale, Rose Pola Pricemou ; du Ministre bahamien des affaires économiques, Michael Halkitis ; de la Représentante permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies et membre du Cabinet du Président, Linda Thomas-Greenfield ; du Vice-Ministre indonésien de la planification du développement national, Suharso Monoarfa ; du Secrétaire adjoint du Ministère philippin des finances, Neil Adrian Cabiles ; de la Secrétaire d'État du Tchad, Madeleine Andebeng Labeu Alingué ; du Ministre d'État aux finances du Sri Lanka, Shehan Semasinghe ; de la Vice-Ministre hondurienne chargée de la coopération et de la promotion internationales, Cindy Larissa Rodriguez ; du Directeur général du Trésor de Madagascar, Andry Nirina Rajaofetra ; de la Directrice générale des politiques de développement durable de l'Espagne, Eva del Hoyo Barbolla ; du Secrétaire d'État portugais aux affaires étrangères et à la coopération, Francisco André ; du Président de l'Agence chinoise de coopération internationale au développement, Zhaohui Luo.

19. À la même séance, les représentants de la France, du Malawi, de l'Allemagne, de Cuba (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), du Népal (au nom des pays les moins avancés), du Zimbabwe, du Soudan du Sud (au nom du Groupe des États d'Afrique), des Bahamas (au nom de la Communauté des Caraïbes) et de l'Arménie ont également fait des déclarations.

20. À sa 4^e séance, le 18 avril, le forum a entendu les déclarations : du Vice-Ministre dominicain de la planification et des investissements publics, Luis Madera ; de la Vice-Ministre chilienne de l'économie et des petites entreprises, Javiera Petersen ; du Vice-Ministre russe des affaires étrangères, Alexander Pankin ; du Vice-Ministre sierra-léonais du plan et du développement économique, Jonathan Titus-Williams ; de la Ministre déléguée auprès du Ministre burkinabé de l'économie, des finances et de la prospective, Fatoumata Bako Traoré ; du Secrétaire d'État au développement international de la Norvège, Bjørg Sandkjær.

21. À la même séance, des déclarations ont également été faites par les représentantes et représentants de la Zambie, du Kenya, du Maroc (au nom du Groupe de pays de même sensibilité pour la promotion des pays à revenu intermédiaire), du Samoa (au nom de l'Alliance des petits États insulaires), de l'Éthiopie (également au nom de l'Autriche en leur qualité de coprésidents du Groupe d'amis pour le développement industriel inclusif et durable), de la République démocratique populaire lao (au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est), du Botswana (au nom des pays en développement sans littoral), d'Oman (au nom du Conseil de coopération des États arabes du Golfe), de l'Égypte, du Bangladesh, du Pérou, d'El Salvador, du Danemark, du Qatar, de l'Italie, du Saint-Siège et de la République arabe syrienne.

22. À sa 6^e séance, le 19 avril, le forum a entendu les déclarations du Vice-Ministre tadjik des finances, Majidi Yusuf, et de la Vice-Ministre maldivienne des finances, Mariyam Manarath Muneer.

23. À la même séance, des déclarations ont également été faites par les représentantes et représentants du Japon, du Soudan, des Fidji (au nom du Forum des îles du Pacifique), de l'Union européenne (au nom de ses États membres), de la Trinité-et-Tobago, de la Namibie, de l'Afrique du Sud, de l'Islande, de la Tunisie, de l'Inde, du Nicaragua, de l'État plurinational de Bolivie, de l'Argentine, de la République démocratique populaire lao, du Luxembourg, de l'Algérie, de la République bolivarienne du Venezuela, de la Suède, du Brésil, de la Malaisie, du Viet Nam, de l'Uruguay et du Nigéria.

24. À sa 8^e séance, le 20 avril, le forum a entendu les déclarations des représentantes et représentants de la République islamique d'Iran, de l'Angola, de la Belgique, du Cambodge, de la République de Corée, du Panama, du Canada, du Mexique, de la Pologne, de la Côte d'Ivoire, du Costa Rica, du Myanmar et du Kazakhstan.

25. À la même séance, l'observateur(trice) de l'Académie internationale de lutte contre la corruption a fait une déclaration.

26. À la même séance également, les représentant(e)s de l'Organisation internationale du Travail, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel ont fait des déclarations.

C. Réunions-débats thématiques

27. De sa 1^{re} à sa 7^e séance, du 17 au 20 avril 2023, le forum a tenu neuf réunions-débats thématiques et une table ronde au titre du point 2 c) de l'ordre du jour (Réunions-débats thématiques).

Réunion-débat thématique 1 : Faire face aux crises en cascade et investir dans le développement durable : comment faire les bons choix politiques

28. À sa 1^{re} séance, le 17 avril, le forum a tenu une réunion-débat thématique sur le thème « Faire face aux crises en cascade et investir dans le développement durable : comment faire les bons choix politiques », qui a été présidée par le Vice-Président du Conseil (Italie) et animée par la Secrétaire exécutive adjointe de la Commission économique pour l'Afrique, Hanan Morsy.

29. Les intervenant(e)s ci-après ont présenté un exposé : le Ministre colombien des finances et du crédit public, José Antonio Ocampo ; le Ministre slovène des finances, Klemen Boštjančič ; la Commissaire européenne chargée des partenariats internationaux, Jutta Urpilainen (par visioconférence).

30. La commentatrice et représentante du Third World Network, Bhumika Muchhala, a fait une déclaration.

31. Au cours du débat interactif qui a suivi, les représentantes et représentants de l'Afrique du Sud, de la Slovaquie, du Paraguay, des États-Unis d'Amérique, de l'Indonésie, de l'Allemagne, des Seychelles, du Bangladesh et de la Zambie ont fait des déclarations.

32. L'observateur(trice) de l'Union africaine a également pris la parole.

33. Le représentant de la FAO a également fait une déclaration.

34. Les représentants du Global Policy Forum, du Rural Development Centre et du Réseau européen sur la dette et le développement, organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil, ont également fait des déclarations.

Réunion-débat thématique 2 : Remodeler l'architecture financière internationale pour atteindre les objectifs de développement durable

35. À sa 1^{re} séance également, le forum a tenu une réunion-débat thématique sur le thème « Remodeler l'architecture financière internationale pour atteindre les objectifs de développement durable », présidée par le Vice-Président du Conseil (Italie) et animée par l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement, Achim Steiner.

36. Les intervenants ci-après ont présenté un exposé : le Gouverneur de la Banque centrale du Kenya, Patrick Njoroge ; le Directeur général chargé des affaires humanitaires et du développement au Ministère des affaires étrangères, du Commonwealth et du développement du Royaume-Uni, Nick Dyer ; le Directeur général de BEI Monde, Markus Berndt ; l'associé principal de recherche à la Brookings Institution, Amar Bhattacharya.

37. La commentatrice et représentante du Mouvement des peuples asiatiques sur la dette et le développement, Mae Buenaventura, a fait une déclaration.

38. Au cours du débat interactif qui a suivi, les représentantes et représentants de Cuba, du Népal (au nom des pays les moins avancés), du Maroc (au nom du Groupe de pays de même sensibilité pour la promotion des pays à revenu intermédiaire), du Honduras, de l'Espagne, de la République islamique d'Iran, du Bangladesh, de l'Allemagne, du Royaume des Pays-Bas, du Canada et de l'Indonésie ont fait des déclarations.

39. L'observateur(trice) de l'Union africaine a également pris la parole.

40. Le représentant de la FAO a également fait une déclaration.

41. Les représentants de la Society for International Development et de Global Policy Forum, organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil, ont également fait une déclaration.

Réunion-débat thématique 3 : Coopération pour le développement : résilience à long terme et rôle des banques multilatérales de développement

42. À sa 2^e séance, le forum a tenu une réunion-débat thématique sur le thème « Coopération pour le développement : résilience à long terme et rôle des banques multilatérales de développement », présidée par le Vice-Président du Conseil (Zimbabwe) et animée par la Chef du Service de la coopération stratégique et de l'intégration des politiques du Département des affaires économiques et sociales, Mariangela Parra-Lancourt.

43. À la même séance, le forum a entendu un discours liminaire de la Première Ministre du Bangladesh, Sheikh Hasina (vidéo préenregistrée).

44. Les intervenants ci-après ont présenté un exposé : le Secrétaire d'État portugais aux affaires étrangères et à la coopération, Francisco André ; le Directeur général chargé de la politique de développement international, de la mise en œuvre du Programme 2030, de la transformation sociale et environnementale et de l'action climatique de l'Allemagne, Jürgen Zattler ; le Secrétaire principal au Ministère malawien des finances, Patrick Zimpita ; le Président du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Carsten Staur ; le Directeur des opérations au sein de la vice-présidence des Services d'appui aux politiques opérationnelles et aux pays de la Banque mondiale, Stéphane Guimbert (par visioconférence).

45. Le commentateur et représentant de Reality of Aid Africa, Vitalice Meja, a fait une déclaration.

46. Au cours du débat interactif qui a suivi, les représentantes et représentants de l'Espagne, du Honduras, du Maroc (au nom du Groupe de pays de même sensibilité pour la promotion des pays à revenu intermédiaire), de l'Afrique du Sud, de l'Argentine, des Philippines, de l'Union européenne (au nom de ses États membres), du Canada, du Soudan, du Paraguay et de la Guinée ont fait des déclarations.

47. L'observateur de l'Union africaine a également pris la parole.

48. Le (la) représentant(e) de la FAO a également fait une déclaration.

49. Le représentant d’Africa Network for Environment & Economic Justice, Ltd./Gte, le représentant de Save the Children et la représentante de Virginia Gildersleeve International Fund, Inc., organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil, ont également fait des déclarations.

Réunion-débat thématique 4 : Favoriser la soutenabilité de la dette en comblant les lacunes de l’architecture de la dette souveraine

50. À sa 3^e séance, le forum a tenu une réunion-débat thématique sur le thème « Favoriser la soutenabilité de la dette en comblant les lacunes de l’architecture de la dette souveraine », présidée par le Vice-Président du Conseil (Indonésie) et animée par la Directrice exécutive du Center for International Cooperation de la New York University, Sarah Cliffe.

51. À la même séance, le forum a entendu un discours liminaire du Président de la République d’Indonésie, Joko Widodo (vidéo préenregistrée).

52. Les intervenants ci-après ont présenté un exposé : le Ministre sri-lankais des finances, Shehan Semasinghe ; le Ministre seychellois des finances, du plan et du commerce, Naadir Hassan ; le Président du Conseil économique, social, culturel et environnemental du Tchad, Abdelkerim Ahmadye Bakhit ; le Directeur du développement durable du Ministère français de l’Europe et des affaires étrangères, Christophe Guilhaud ; le Représentant spécial du FMI auprès de l’Organisation des Nations Unies, Robert Powell.

53. Le commentateur et Directeur exécutif du Réseau africain pour la dette et le développement, Jason Braganza, a fait une déclaration.

54. Au cours du débat interactif qui a suivi, les représentantes et représentants du Népal (au nom des pays les moins avancés), de l’Espagne, du Paraguay, de l’Argentine, du Canada, de la Chine et des Philippines ont fait des déclarations.

55. Les observateurs(trices) du Centre Sud et de l’Union africaine ont également fait des déclarations.

56. Le (la) représentant(e) de la Society for International Development, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil, a également fait une déclaration.

Réunion-débat thématique 5 : L’investissement privé pour les pays en développement

57. À sa 4^e séance, le 18 avril, le forum a tenu une réunion-débat thématique sur le thème « L’investissement privé pour les pays en développement », dirigée par la Présidente du Conseil et animée par le Président de la Banque européenne d’investissement, Werner Hoyer.

58. À la même séance, le forum a entendu un discours liminaire du Président du Rwanda, Paul Kagame (vidéo préenregistrée).

59. Les intervenant(e)s ci-après ont présenté un exposé : le Ministre swazi des finances, Neal Herman Rijkenberg ; le Secrétaire général adjoint de la CNUCED, Pedro Manuel Moreno ; le Président-Directeur général de Nordea Asset Management, Nils Bolmstrand ; la Directrice générale et responsable mondiale de Global Sustainable Finance (Financement international durable) de la Bank of America, Karen Fang.

60. La commentatrice et représentante de la Society for International Development, Flora Sonkin, a fait une déclaration.

61. Au cours du débat interactif qui a suivi, les représentant(e)s des États-Unis d'Amérique, de la Zambie, de l'Indonésie, de l'Union européenne (au nom de ses États membres), du Belize, du Bangladesh et du Honduras ont fait des déclarations.

62. Les représentant(e)s de Gestos Soropositividade Comunicação e Gênero, du Réseau européen sur la dette et le développement et de la Society for International Development, organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil, ont également fait des déclarations.

Réunion-débat thématique 6 : Financer une transformation industrielle durable

63. À sa 5^e séance, le 19 avril, le forum a tenu une réunion-débat thématique sur le thème « Financer une transformation industrielle durable », présidée par la Vice-Présidente du Conseil (Chili) et animée par le Directeur général adjoint de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Zou Ciyung.

64. Les intervenant(e)s ci-après ont présenté un exposé : la Vice-Ministre chilienne de l'économie et des petites entreprises, Javiera Petersen ; le Conseiller principal pour les objectifs de développement durable au Ministère azerbaïdjanais de l'économie, Elnur Ibrahimov ; la professeure d'économie à l'Université du Massachusetts à Amherst, Jayati Ghosh ; le professeur associé et Directeur du département d'économie à The New School, Sanjay G. Reddy.

65. Le commentateur et représentant de la Society for International Development, Stefano Prado, a également fait une déclaration.

66. Au cours du débat interactif qui a suivi, les représentants de l'Autriche et de l'Argentine et la représentante de l'Indonésie ont fait des déclarations.

67. L'observateur de l'Union africaine a également pris la parole.

68. La représentante du Third World Network et les représentants de Gestos Soropositividade Comunicação e Gênero et de la Society for International Development, organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil, ont également fait des déclarations.

Réunion-débat thématique 7 : Financement de l'action climatique pour l'adaptation aux changements climatiques et la réalisation des objectifs de développement durable

69. À sa 5^e séance, le 19 avril, le forum a tenu une réunion-débat thématique sur le thème « Financement de l'action climatique pour l'adaptation aux changements climatiques et la réalisation des objectifs de développement durable », dirigée par la Présidente du Conseil et animée par la Sous-Secrétaire générale et Chef du Bureau de New York du Programme des Nations Unies pour l'environnement, Ligia Noronha.

70. Les intervenant(e)s ci-après ont présenté un exposé : le Vice-Ministre égyptien de la planification et du développement économique, Ahmed Kamaly (par visioconférence) ; la Directrice générale des politiques de développement durable de l'Espagne, Eva del Hoyo Barbolla ; la Directrice générale du Bureau du financement innovant de l'action climatique du Canada, Cam Do (par visioconférence) ; la Directrice générale adjointe de l'Agence française de développement, Marie-Hélène Loison (par visioconférence).

71. La commentatrice et représentante de Red Latinoamericana por Justicia Económica y Social, Carola Mejía, a également fait une déclaration.

72. Au cours du débat interactif qui a suivi, les représentantes et représentants du Népal (au nom des pays les moins avancés), de Cuba, du Canada, des Philippines, du Belize, des États-Unis d'Amérique, du Bangladesh, de l'Argentine, du Paraguay, de l'Indonésie, de la Zambie, du Honduras et de la Colombie ont fait des déclarations.

73. L'observateur de l'Union africaine a également pris la parole.

74. Les représentants du FMI et de la FAO ont également fait des déclarations.

75. Les représentantes d'Equidad de Género, Ciudadanía, Trabajo y Familia, AC, de Save the Children et du PEAC Institute (une association à but non lucratif du New Jersey), organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil, ont également fait des déclarations.

Réunion-débat thématique 8 : Renforcer la coopération fiscale internationale et lutter contre les flux financiers illicites pour préserver et mobiliser les ressources nationales

76. À sa 6^e séance, le 19 avril, le forum a tenu une réunion-débat thématique sur le thème « Renforcer la coopération fiscale internationale et lutter contre les flux financiers illicites pour préserver et mobiliser les ressources nationales », dirigée par la Présidente du Conseil et animée par la Directrice du Secrétariat du Groupe intergouvernemental des Vingt-Quatre pour les questions monétaires internationales et le développement, Iyabo Masha.

77. À la même séance, le forum a entendu un discours liminaire du Coprésident du Groupe de haut niveau sur la responsabilité, la transparence et l'intégrité financières internationales pour la réalisation du Programme 2030, Ibrahim Mayaki (vidéo préenregistrée).

78. Les intervenant(e)s ci-après ont présenté un exposé : le Secrétaire d'État au développement de la Norvège, Bjørg Sandkjær ; le Ministre gabonais de la promotion de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption, Francis Nkea Ndzigue (par visioconférence) ; la chef du secrétariat du Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales de l'OCDE, Zayda Manatta ; la Directrice adjointe du Département des finances publiques du FMI, Katherine Baer.

79. La commentatrice du Réseau africain pour la justice fiscale (Tax Justice Network Africa), Chenai Mukumba, a également pris la parole.

80. Au cours du débat interactif qui a suivi, les représentantes et représentants de l'Espagne, du Panama, de l'Indonésie, de la Zambie, de l'Égypte et de l'Afrique du Sud ont fait des déclarations.

81. Les observateurs(trices) de la Chambre de commerce internationale et de l'Union africaine ont également fait des déclarations.

82. Les représentant(e)s du Réseau européen sur la dette et le développement, de la Society for International Development et du Asia Pacific Forum on Women, Law and Development, organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil, ont également fait des déclarations.

Réunion-débat thématique 9 : Préserver la sécurité alimentaire grâce au multilatéralisme, au commerce et aux actions nationales

83. À sa 7^e séance, le 20 avril, le forum a tenu une réunion-débat thématique sur le thème « Préserver la sécurité alimentaire grâce au multilatéralisme, au commerce et aux actions nationales », présidée par la Vice-Présidente du Conseil (Chili) et animée par le Secrétaire général adjoint de la CNUCED, Pedro Manuel Moreno.

84. À la même séance, le forum a entendu un discours liminaire du Président du Zimbabwe, Emmerson Mnangagwa (vidéo préenregistrée).

85. Les intervenant(e)s ci-après ont présenté un exposé : la Ministre tchadienne de la prospective économique et des partenariats internationaux, Madeleine Andebeng Labeu Alingué ; l'Administratrice adjointe et Directrice générale du Foreign Service du Département de l'agriculture des États-Unis d'Amérique et Présidente du partenariat politique pour la sécurité alimentaire à l'Association de coopération économique Asie-Pacifique, Allison A. Thomas ; le Directeur général du Fonds commun pour les produits de base, Sheikh Mohammed Belal ; le Directeur de la Division de l'économie agroalimentaire de la FAO, David Laborde.

86. La commentatrice du Southern and Eastern Africa Trade Information and Negotiations Institute, Jane Nalunga, a également fait une déclaration.

87. Au cours du débat interactif qui a suivi, les représentants du Paraguay et de l'Argentine et la représentante de l'Indonésie ont fait des déclarations.

88. La représentante du Third World Network et le représentant de Salesian Missions Inc., organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil, ont également fait des déclarations.

Table ronde : Cadres de financement nationaux intégrés : mesures nationales pour lever des fonds en faveur des objectifs de développement durable

89. À sa 7^e séance, le 20 avril, le forum a tenu une table ronde sur le thème « Cadres de financement nationaux intégrés : mesures nationales pour lever des fonds en faveur des objectifs de développement durable », présidée par le Vice-Président du Conseil (Zimbabwe) et animée par la Chef de service du Département des affaires économiques et sociales, Shari Spiegel.

90. À la même séance, Achim Steiner, Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement, et Navid Hanif, Sous-Secrétaire général aux affaires économiques et sociales, ont prononcé un discours liminaire.

91. Les intervenant(e)s ci-après ont présenté un exposé : la Ministre guinéenne du plan et de la coopération internationale, Rose Pola Pricemou ; la Vice-Ministre maldivienne des finances, Mariyam Manarath Muneer ; le Vice-Ministre dominicain du plan et de l'investissement public, Luis Madera Sued ; la Directrice du financement multilatéral au Ministère indonésien de la planification du développement national, Raden Siliwanti ; la Directrice générale de la Swedish International Development Cooperation Agency, Carin Jämtin.

92. Le commentateur et Chef de l'unité Analyse des politiques et stratégie de la division Financement du développement durable de l'OCDE, Olivier Cattaneo, et le commentateur et représentant d'Action Aid International, Luca De Fraia, ont également fait des déclarations.

93. Au cours du débat interactif qui a suivi, la représentante de l'Espagne et le représentant de Cuba ont fait des déclarations.

94. Le représentant de l'Association des organisations non gouvernementales des îles du Pacifique, la représentante d'IBON International Foundation, Inc. et le représentant de la Society for International Development, organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil, ont également fait des déclarations.

IV. Adoption des conclusions et recommandations arrêtées au niveau intergouvernemental

95. Le forum a examiné le point 3 de l'ordre du jour (Adoption des conclusions et recommandations arrêtées sur le plan intergouvernemental) à sa 8^e séance, le 20 avril 2023.

96. À la 8^e séance, les représentants permanents du Portugal et du Rwanda auprès de l'Organisation des Nations Unies ont fait des déclarations en leur qualité de cofacilitateurs du projet de conclusions et de recommandations arrêtées sur le plan intergouvernemental, qui a été présenté au forum dans le document [E/FFDF/2023/L.1](#).

97. À la même séance, le forum a adopté le projet de conclusions et de recommandations arrêtées sur le plan intergouvernemental et prié le Conseil économique et social de transmettre les conclusions et recommandations au forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices du Conseil (voir sect. 1).

98. Après l'adoption, les représentantes et représentants du Costa Rica (également au nom de la Colombie), de Cuba (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), de la Fédération de Russie, de la République bolivarienne du Venezuela (au nom du Groupe des Amis pour la défense de la Charte des Nations Unies), de la République islamique d'Iran, de la Suisse, du Canada (également au nom de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande), de l'Union européenne (au nom de ses États membres), de la République arabe syrienne, des États-Unis d'Amérique, de la Hongrie, du Nicaragua, de la République de Corée, du Japon et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ont fait des déclarations.

V. Adoption du rapport

99. Le forum a examiné le point 4 de l'ordre du jour (Adoption du rapport) à sa 8^e séance, le 20 avril 2023.

100. Le forum a approuvé son projet de rapport ([E/FFDF/2023/L.2](#)) et autorisé la Présidente du Conseil (Bulgarie) à compléter le rapport avec l'appui du Secrétariat, avant qu'il ne soit présenté au Conseil.

VI. Questions d'organisation et questions diverses

A. Ouverture et durée du forum sur le suivi du financement du développement de 2023

101. Le forum sur le suivi du financement du développement de 2023 s'est tenu au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 17 au 20 avril 2023, en application des dispositions des paragraphes 130 à 132 du Programme d'action d'Addis-Abeba et des conclusions et recommandations arrêtées sur le plan intergouvernemental à l'occasion du forum de 2022.

102. À la 1^{re} séance, tenue le 17 avril, la Présidente du Conseil a ouvert la session et fait une déclaration.

103. À la même séance, le Secrétaire général a fait une déclaration.

104. À la même séance également, le Président de l'Assemblée générale à sa soixante-dix-septième session, Csaba Kőrösi, a pris la parole.

105. Toujours à la même séance, le forum a entendu un discours liminaire de la Secrétaire du Trésor des États-Unis d'Amérique, Janet Yellen (vidéo préenregistrée).

B. Ordre du jour

106. À sa 1^{re} séance, le forum a adopté son ordre du jour provisoire, publié sous la cote [E/FFDF/2023/1](#). L'ordre du jour se lit comme suit :

1. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
2. Suivi et examen des résultats du financement du développement et des moyens de réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030 :
 - a) Réunion spéciale de haut niveau avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la CNUCED ;
 - b) Débat général ;
 - c) Réunions-débats thématiques.
3. Adoption des conclusions et recommandations arrêtées sur le plan intergouvernemental.
4. Adoption du rapport.

C. Règlement intérieur

107. À la 1^{re} séance, le 17 avril, les participants sont convenus, sur proposition de la Présidente du Conseil (Bulgarie), que le règlement intérieur des commissions techniques du Conseil et les dispositions pertinentes des résolutions [69/313](#), [70/192](#) et [71/217](#) de l'Assemblée générale ainsi que toute décision du Conseil sur la question s'appliqueraient lors des séances du forum et que, dans le cas de contradictions entre le règlement intérieur et les dispositions des résolutions de l'Assemblée et des décisions du Conseil, ces dernières prévaudraient.

D. Participation

108. Les représentant(e)s d'États Membres de l'Organisation des Nations Unies et d'États membres d'institutions spécialisées et de l'Union européenne ont participé au forum. Étaient également présent(e)s des représentant(e)s d'organisations intergouvernementales et d'autres entités et des représentant(e)s d'organismes des Nations Unies, d'organisations de la société civile et d'entités du secteur privé. La liste des participants sera publiée sous la cote [E/FFDF/2023/INF/1](#).

E. Documentation

109. On trouvera à l'annexe du présent rapport la liste des documents dont le forum était saisi.

F. Clôture du forum sur le suivi du financement du développement de 2023

110. À la 8^e séance, le 20 avril, le Vice-Secrétaire général a fait une déclaration finale.

111. À la même séance, la Présidente du Conseil a formulé des observations finales et déclaré clos le forum sur le suivi du financement du développement de 2023.

Annexe

Documentation

<i>Cote du document</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre</i>
E/FFDF/2023/1	1	Ordre du jour provisoire
E/FFDF/2023/2	2	Note du Secrétaire général sur le financement du développement durable
E/FFDF/2023/L.1	2	Projet de conclusions et de recommandations arrêtées au niveau intergouvernemental, présenté par la Présidente du Conseil économique et social, Lachezara Stoeva (Bulgarie), à l'issue de consultations informelles : suivi et examen des résultats du financement du développement et des moyens de réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030
E/FFDF/2023/L.2	4	Projet de rapport
E/FFDF/2023/INF/1		Liste des participants